



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET
TECHNIQUE**

Cadre d'Évaluation

Évaluations Nationales Indépendantes et Standardisées des Acquis Scolaires

République Démocratique du Congo

Document validé

Fiche résumée du cadre d'évaluation

1. Quel est l'objectif de l'évaluation ?
<ul style="list-style-type: none">⊕ Mesurer l'écart entre les objectifs spécifiques du programme national de l'enseignement primaire et les acquis scolaires des élèves⊕ Faire le suivi des apprentissages des élèves⊕ Appuyer les écoles, les enseignants et les élèves à améliorer les apprentissages⊕ Appuyer la formation des enseignants pour améliorer les pratiques des classes
2. Qu'est-ce qui sera testé ?
Trois (3) disciplines clés du programme national de l'enseignement primaire de la RD Congo : <ul style="list-style-type: none">⊕ Mathématique : Numération, Opération, Grandeurs, Formes géométriques et Problèmes⊕ Français : Lecture et compréhension de l'écrit⊕ Langues nationales/congolaises : Lecture et compréhension de l'écrit
3. QUELLES autres informations seront-elles collectées ?
Les questionnaires seront élaborés pour collecter les informations relatives aux variables contextuelles qui sont importantes pour comprendre l'apprentissage (par exemple, les méthodes d'enseignement et la disponibilité des manuels scolaires). Ces questionnaires seront présentés aux élèves, à leurs enseignants, aux chefs d'établissement et aux parents.
4. QUI sera testé ?
Les élèves des classes de la 2 ^e et de la 4 ^e années issues d'un échantillon représentatif d'écoles (au niveau national) de l'enseignement primaire. Tous les élèves des classes sélectionnées seront évalués
5. COMMENT les élèves seront-ils testés ?
<ul style="list-style-type: none">⊕ Test à questions à choix multiples ou ouvertes, administré avec "papier et crayon"⊕ Administration collective ou groupale pour tous les élèves d'une même classe⊕ Administrateur "lit à voix" haute les consignes du test⊕ Administration standardisée, suivant un protocole d'administration
6. QUI administrera l'évaluation ?
Les administrateurs externes à la classe. Pour le moyen et le long terme, les enseignants pourraient être responsables de l'administration de ces tests afin de promouvoir la culture d'évaluation des acquis dans les salles de classe.
7. QUAND l'évaluation sera-t-elle administrée ?
Tous les deux ans et au milieu du troisième trimestre de l'année scolaire
8. COMMENT les résultats seront-ils publiés ?
<ul style="list-style-type: none">⊕ Pourcentage d'élèves qui atteignent les différents niveaux d'apprentissage dans chaque école, sous-division, direction provinciale, et pays.

- ⊕ Pourcentage d'élèves qui atteignent les différents niveaux d'apprentissage dans chaque école, sous-division, direction provinciale, et pays | par sexe, milieu de résidence, langue parlée du test, et certaines caractéristiques socio-économiques des élèves, etc.
- ⊕ Les résultats seront communiqués dans des affiches d'écoles et des rapports provincial et national
- ⊕ Une plateforme est aussi prévue pour la mise en ligne des résultats des évaluations, où tout acteur du système, quel que soit sa province éducationnelle, aura accès à l'information en temps réel.

9. COMBIEN cela va-t-il coûter ?

A déterminer à partir de la liste des besoins pour une évaluation nationale des acquis scolaires.

10. QUI finance ces évaluations ?

Ces évaluations nationales sont financées par l'état avec la contribution de ses partenaires.

11. QUI va mettre en œuvre l'évaluation ?

La Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) est responsable de la conception et de la mise en œuvre de ces évaluations standardisées des acquis scolaires.

12. QUI aura la charge de prendre ces décisions clés ?

Le Comité Consultatif de la CIEAS est l'organe chargé de valider ce cadre d'évaluation des acquis scolaires.

Introduction

Le présent document présente une proposition sommaire du cadre des évaluations Indépendantes des Acquis Scolaires de la République Démocratique du Congo (RD Congo). Ces évaluations seront mises en place à partir de l'année scolaire 2019/2020 dans le contexte du projet d'Amélioration de la Qualité l'Education (PAQUE).

Le cadre d'évaluation est un document qui spécifie les questions clés et les choix techniques qui doivent être pris avant de lancer l'évaluation : C'est-à-dire, le QUOI, QUI, COMMENT, et QUAND de l'évaluation. Ce cadre est fondamental pour informer les parties prenantes et guider la mise en œuvre de l'évaluation.

Cette proposition a été conçue en tenant compte non seulement de l'importance pour la RD Congo d'avoir un système national d'évaluation stable et durable des acquis scolaires, utile pour appuyer le pilotage de la qualité du système, mais aussi de l'expérience régionale et internationale. Dans ce contexte où le Ministère de l'enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MINEPST) vient de rendre effective la gratuité de l'enseignement primaire, le développement de ce système d'évaluation nationale des acquis scolaires arrive aussi à point nommé pour transformer la gratuité en la qualité en fournissant de manière régulière les données pour le suivi et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Bref contexte politique et organisationnel des évaluations en RD Congo

Depuis plus de vingt ans, la République Démocratique du Congo est confrontée à des conflits divers, renforcée par une grave crise à la fois économique, financière, politique et sociale, ainsi qu'à beaucoup d'obstacles à la scolarisation primaire universelle en particulier ; à la formation professionnelle de la jeunesse et à la formation initiale et continue des enseignants en général. Devant cette évidence, le Gouvernement de la République a affiché une volonté politique et a planifié des actions concrètes à travers les ministères ayant l'éducation et la formation en partage. Car les statistiques actuelles montrent que 65% de la population est âgée de moins de 25 ans, ce qui justifie la forte demande de l'éducation.

C'est dans ce contexte national en mouvance et à la suite également du diagnostic national de son système éducatif que les ministères concernés vont élaborer la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, SSEF en sigle, pour une période allant de 2016 à 2025. Elle contient plusieurs réformes dont l'objectif est «la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et une citoyenneté démocratique active ».

En matière d'évaluation, la RD Congo organise depuis plusieurs années des évaluations (examens officiels, contrôles de contenus, évaluation en classe, devoirs de maison, etc.) et participe également aux évaluations régionales à grande échelle grâce à des instruments qui apportent

Document préparé par: Atabanam SIMBOU

Version : 14/02/2020

Cabinet Défis & Stratégies RDC

des éléments sur les niveaux d'acquisition des élèves dans les domaines d'apprentissages spécifiques comme celui des langues et des sciences. En effet, la RD Congo a une expérience partielle des enquêtes régionales à travers celle du Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) dont l'objectif est d'identifier des organisations éducatives efficaces dont le coût est maîtrisé, en s'appuyant sur les performances scolaires, mais aussi les méthodes d'enseignement. Ces évaluations font office d'évaluation comparative entre les pays.

Dans le système éducatif de la RD Congo, l'évaluation en classe des élèves est à la charge de leurs enseignants. En revanche, toutes les évaluations, certificatives ou pas, sont définies et mises en œuvre par les différentes directions techniques centrales au sein du Ministère de l'Enseignement, Primaire, Secondaire et Technique. Il s'agit de directions comme le TENAFEP qui organise les examens officiels de 6^e année et l'Inspection Générale qui se charge de l'examen officiel organisé en 6^e année du secondaire. Dans l'organisation de ces examens officiels, les deux directions travaillent dans une approche collaborative avec les autres impliquées dans le processus comme la DIPROMAD, le SERNAFOR, et même avec les différents syndicats des enseignants, les associations des parents des élèves du Congo et bien d'autres membres de la société civile acteurs dans le système.

Les examens officiels en 6^e année du primaire et en 6^e année de secondaire, organisés respectivement par le TENAFEP et l'Inspection Générale, jouent un rôle crucial dans la certification des acquis des élèves, la sélection des élèves aptes à poursuivre des études et la normalisation de ce qui est enseigné et appris dans les écoles. Plus généralement, on pense que les examens officiels fournissent la même information qu'une évaluation nationale standardisée, on a tendance à éliminer la nécessité de mise en place d'un système d'évaluation nationale des acquis dans un pays disposant déjà un système d'examen officiel. En quoi alors une évaluation nationale des acquis scolaires diffère-t-elle des examens officiels ?

Premièrement, étant donné que les examens officiels jouent un rôle majeur dans la sélection des élèves (pour le passage au niveau supérieur dans le système éducatif et parfois pour l'accès à des emplois), ils sont susceptibles de ne pas assurer une couverture adéquate du programme d'enseignement dans la mesure où ils cherchent à établir une distinction entre des élèves relativement performants.

Deuxièmement, les examens ainsi que les caractéristiques des élèves qui les passent, changent d'une année à l'autre, limitant ainsi les conclusions qui peuvent être tirées des comparaisons dans le temps.

Troisièmement, en raison des « enjeux élevés » liés à la performance (les résultats des élèves à un examen ont des conséquences importantes pour eux et peut-être pour leurs enseignants), les enseignants (et les élèves) peuvent se concentrer sur les matières du programme visées par les examens au détriment de domaines importants dont les acquis ne sont pas évalués (par exemple, les compétences pratiques), de sorte que la performance à l'examen ne reflète pas avec exactitude le programme de cours prévu. Dans la plupart des cas à quelques exceptions près, une

évaluation nationale n'entraîne normalement aucune prise de décision concernant les élèves, les enseignants ou les établissements à titre individuel.

Quatrièmement, l'information sur la performance des élèves est généralement requise à un âge plus précoce que celui auquel les examens officiels sont organisés.

Et enfin cinquièmement, le type d'information contextuelle (sur l'enseignement, les ressources, les élèves et leurs familles) utilisé pour interpréter les données sur la performance des élèves collectées par les évaluations nationales n'est pas disponible pour l'interprétation des résultats des examens officiels (Kellaghan, 2006).

Il est important aussi de souligner que la RD Congo s'est aussi engagée il y a 4 ans, dans le programme de la Recherche-Action sur la Mesure des Apprentissages sur (RAMAA). En effet, à la suite du protocole d'accord signé le 29 octobre 2015 entre l'UNESCO et la RD Congo, intégrant le pays dans le lot des douze (12) pays d'Afrique impliqués dans la recherche-action sur l'alphabétisation, le pays a fait d'énormes progrès dans la mise en place de ce programme dans le sous-secteur de l'éducation non formelle, en validant le 30 Octobre 2019, les items RAMAA du pays.

Dans le pays, il existe aussi d'autres types d'évaluations généralement implémentées par les projets des bailleurs d'appui aux sous-secteurs, pour évaluer l'impact de leurs différentes interventions ciblées. On peut constater depuis environ dix (10) ans, la présence des évaluations hybrides de type EGRA/EGMA, très souvent ciblant uniquement les zones des projets, donc ne reflétant pas la réalité complète du système dans son ensemble. Ces tests de type EGRA/EGMA bien qu'ils soient une référence pour l'évaluation des apprentissages, ils sont très limités dans la couverture de tout le programme d'enseignement car ils évaluent essentiellement les compétences fondamentales en lecture/mathématique des élèves dès les premières années d'apprentissage.

Le diagnostic posé à travers la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF 2016-2025) a mis en évidence des insuffisances criantes sur la qualité de l'éducation et mis en cause l'efficacité du système. Le défi le plus pressant pour l'enseignement primaire demeure la faiblesse des acquis scolaires des élèves. Aussi, l'absence des données fiables recueillies régulièrement sur la performance du secteur en particulier sur les apprentissages scolaires ne permet pas d'orienter efficacement les efforts de l'ensemble de la gestion du système et de garantir les résultats d'une éducation de qualité. Ces constats ont amené le Ministère de l'EPST à institutionnaliser l'évaluation standardisée des acquis scolaires des élèves en RD Congo paraît à la fois comme le gage d'une intention (action) réelle et profonde, mais aussi d'une démarche à la fois technique, analytique et pédagogique/didactique pour l'amélioration de la qualité de l'offre éducative en ce qui concerne les apprentissages et les acquis scolaires des élèves. Cette volonté politique s'est matérialisée par la création par arrêté ministériel numéro **MINEPS-INC/CABMIN/0036/2016 du 27 février 2016**, de la Cellule Indépendante de l'Evaluation des Acquis Scolaires, CIEAS en sigle. Dans sa mission régaliennne, la CIEAS est une structure technique,

exécutive et indépendante qui exerce ses compétences en faveur de l'évaluation nationale standardisée des acquis scolaires et de la mesure de la performance du système éducatif dans son ensemble. Comme structure technique, la CIEAS est chargée de la conception de l'évaluation nationale standardisée, de sa gestion opérationnelle, de l'analyse statistique des données et de la diffusion des résultats de l'évaluation.

1. Quel est l'objectif de l'évaluation en RD Congo ?

Aujourd'hui plus qu'hier, on observe un intérêt croissant pour l'évaluation des acquis scolaires. Le paradigme nouveau est qu'on ne se limite plus à évaluer le système sur la base des facteurs d'intrants ou de processus tels que la formation des maîtres, la disponibilité des manuels scolaires ou le ratio maître/élève. Il a été démontré que ces intrants et facteurs ne sont pas suffisants pour évaluer l'efficacité et la qualité du système éducatif. Les décideurs comme les encadreurs politiques ainsi que les partenaires techniques et financiers ont déplacé l'intérêt des facteurs (intrants) aux productions (extrants) et des extrants aux résultats. C'est l'une des raisons pour lesquelles la RD Congo a fait le choix d'allouer une partie de ses ressources à l'évaluation des acquis scolaires.

Plusieurs pays se sont engagés dans les évaluations nationales mais les objectifs varient sensiblement d'un pays à l'autre. Les évaluations indépendantes des acquis scolaires en RD Congo poursuivent quatre objectifs principaux :

- *Mesurer l'écart entre les objectifs spécifiques du programme national de l'enseignement primaire et les acquis scolaires des élèves.* L'évaluation fournira les données sur la performance du système éducatif en décrivant les acquis réels des élèves dans les différents niveaux d'apprentissage.
- *Faire le suivi des apprentissages des élèves.* L'évaluation doit être en mesure de décrire les performances des élèves, en montrant l'écart qui existe entre les apprentissages réels des élèves et les attentes d'apprentissage du programme national. Elle doit aussi permettre de voir toute la trajectoire d'apprentissage des élèves dès les compétences les plus simples jusqu'aux compétences plus complexes, décrites dans les différents niveaux d'apprentissage. L'évaluation aura une fonction principalement diagnostique.
- *Appuyer les écoles, les enseignants et les élèves à améliorer les apprentissages.* L'évaluation doit servir pour améliorer les pratiques d'enseignement et les apprentissages des élèves. C'est-à-dire, l'évaluation aura une fonction formative, d'évaluer pour améliorer.
- *Appuyer la formation des enseignants pour améliorer les pratiques de classe.* Les résultats des évaluations doivent informer les programmes de formation des enseignants actuels

du système mais aussi des futurs enseignants, de façon à ce qu'ils soient bien préparés pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous leurs élèves.

2. Qu'est-ce qui sera testé ?

Trois (3) disciplines clés du programme de l'enseignement primaire de la République Démocratique du Congo seront évaluées :

- *Mathématiques : Numération, Opération, Grandeurs, Formes géométriques et Problèmes.* Les mathématiques sont fondamentales pour doter les élèves d'un raisonnement logique et rigoureux, et pour continuer des études scientifiques. Le pilote de cette discipline sera testé en Février/Mars 2020. La première évaluation nationale de cette discipline est prévue en Avril/mai 2021.

- *Français : Lecture et compréhension de l'écrit.* La compréhension de la lecture combine deux objectifs de lecture à savoir (i) lire pour l'expérience littéraire et (ii) lire pour acquérir et utiliser de l'information. Le pilote de cette discipline est aussi prévu en Février/Mars 2020 et la première évaluation nationale en Avril/mai 2021.

- *Langues nationales/congolaises : Lecture et compréhension de l'écrit.* Cette discipline vise les mêmes objectifs que la lecture en français, mais dans les langues congolaises. Le pilote de cette discipline est prévu commencer en Février/Mars 2022.

L'évaluation sera axée sur la compréhension de la lecture seulement, et ne couvrira pas l'évaluation de l'écriture ni de l'oral. Cela étant donné les contraintes de format d'une évaluation de "papier et crayon" qui sera administrée à des classes complètes (administration collective).

L'évaluation adoptera une approche par compétences, alignée avec le programme national de l'enseignement primaire. En mathématique, l'évaluation soulignera l'importance de comprendre et résoudre des problèmes dans des contextes réels. En français tout comme langues congolaises, elle soulignera la capacité des élèves de décoder et de donner du sens à des textes familiers. L'évaluation aura une optique de communication fonctionnelle, basée essentiellement sur la compréhension des messages et des problèmes de la vie quotidienne.

Dans chaque discipline, l'évaluation permettra de connaître les différents niveaux d'apprentissage des élèves. Par exemple, niveau Avancé, Haut, Moyen, ou Bas. Pour cela, les niveaux ou les repères d'apprentissages seront développés à partir du programme national d'enseignement primaire (version 2011). Les niveaux d'apprentissage décrivent ce que les élèves savent et sont capables de faire.

3. QUELLES données seront-elles collectées ?

L'évaluation nationale explorera les facteurs explicatifs des acquis des élèves. Les questionnaires seront élaborés en ce sens pour collecter les données relatives aux variables contextuelles qui sont importantes pour comprendre l'apprentissage (par exemple, les méthodes d'enseignement et la disponibilité des manuels scolaires). Ces questionnaires seront présentés aux élèves, à leurs enseignants, aux chefs d'établissement et aux parents.

4. QUI seront les cibles ?

Tous les élèves de 2^e et 4^e année des classes et des écoles sélectionnées seront évalués. Ce qui veut dire que l'évaluation portera sur un échantillon représentatif d'écoles au niveau national. Tous les élèves présents le jour de l'administration devront répondre aux tests, indépendamment de leur statut socioéconomique, sexe, ou d'autres. Ceci va permettre de connaître les niveaux d'apprentissage de toute la population d'élèves de la 2^e et 4^e année, et de faire le suivi et d'améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage.

Le choix est porté sur la 2^e et 4^e année compte tenu du fait que ce sont les fins d'apprentissage respectives des degrés élémentaire (DE) et moyen (DM) de l'enseignement primaire. Non seulement l'examen officiel TENAFEP est déjà organisé en 6^e année mais aussi l'évaluation en ce niveau n'aura plus sa fonction formative puisqu'il sera tard d'apporter le soutien d'enseignement-apprentissage nécessaire aux élèves nécessiteux, ce niveau d'étude n'est pas choisi.

Pour rester en conformité avec le programme de l'enseignement primaire, les élèves de 2^e année seront testés en lecture dans les langues nationales et en mathématique. Quant aux élèves de la 4^e année, ils seront évalués en lecture française, en mathématiques et éventuellement aussi en langues nationales.

En fonction des besoins, les pratiques en classe des enseignants pourront faire l'objet intégrant l'évaluation national standardisée des acquis scolaires.

5. COMMENT les élèves seront-ils testés ?

L'évaluation indépendante sera administrée en utilisant les tests de questions à choix multiple, administrés sur "papier et crayon". Ce format de test permet de faire une évaluation relativement simple et à moindre coût, ainsi que la correction automatique simple.

Les tests de mathématique et de lecture française ou en langues nationales auront entre 20-30 items chacun, de façon de permettre aux élèves de répondre en 45-60 minutes. Ceci est important pour assurer une mesure précise de leurs compétences, et exempte de l'effet de la fatigue.

Les tests seront administrés collectivement, à même temps pour tous les élèves d'une même classe. Cette approche d'administration est beaucoup moins chère qu'une administration individuelle.

Étant donné que des élèves peuvent avoir de difficultés pour lire quelques consignes, l'administrateur lira à voix haute les consignes nécessaires pour que tous les élèves puissent répondre aux questions des tests.

Les administrateurs auront une formation et suivront un protocole d'administration (cahier administrateur) pour assurer que les tests soient administrés dans les mêmes conditions dans toutes les salles de classes et écoles (test standardisé). Ceci est important pour assurer la validité et la comparabilité des résultats intra et extra-écoles.

Dans le moyen et long terme, la vision de cette évaluation est de pouvoir faire la transition vers des évaluations sur des tablettes (support numérique), avec des questions de choix multiple et d'autres formats de tests aussi.

6. QUI administrera l'évaluation ?

Dans un court terme, le cadre propose que l'administration des tests soit assurée par une équipe externe à la classe pour assurer le caractère indépendant de l'évaluation des élèves. En ce sens, une équipe d'administrateurs externes sera recrutée et formée au protocole d'administration à cet effet. L'inconvénient de cette approche est qu'elle engendre un coût relativement élevé pour embaucher ces administrateurs externes, les former et assurer leur transport de visite dans les écoles.

Dans une perspective à moyen et à long terme de pérenniser cette évaluation, et d'installer une culture d'évaluation dans les écoles, les enseignants des élèves testés auront la responsabilité d'administrer les tests dans leurs salles de classe. Ceci est important pour faire participer les enseignants dans l'évaluation, de façon qu'ils valorisent et comprennent cette activité, et utilisent ensuite ces résultats pour mieux répondre aux besoins d'apprentissage des élèves. Cette approche permettra aussi de minimiser les coûts, étant donné que les enseignants pourront administrer les tests pendant leur horaire régulier de travail. En ce sens, on évitera de recruter et de payer des administrateurs externes.

Néanmoins, cette approche avec les enseignants a des risques aussi non négligeables. Les enseignants pourraient être tentés de donner plus d'aides à ses élèves, ou même de tricher, de façon à avoir de meilleurs résultats. Pour éviter cet inconvénient, il sera très important d'insister lors de la formation des enseignants, sur la fonction formative (et non punitive) de l'évaluation, que c'est un outil principalement pour les enseignants, pour les appuyer à améliorer leurs pratiques pédagogiques.

7. QUAND l'évaluation sera-t-elle administrée ?

L'évaluation sera administrée tous les deux ans au milieu du troisième trimestre de l'année scolaire. Ceci permettra de non seulement de suivre la performance du système éducatif mais il sera aussi possible de suivre la trajectoire des apprentissages des cohortes d'élèves en fin des deux premiers degrés de l'enseignement primaire (fin du degré élémentaire et fin du degré moyen). Les instituts de formations des maîtres pourraient utiliser les résultats pour faire des ajustements des plans de formations des enseignants en donnant une formation continue adaptée et personnalisée aux enseignants actuels et en élaborant de nouveaux modules de formation des futurs enseignants du système.

Pour assurer la validité des comparaisons de résultats dans le temps, des tests parallèles (avec des questions très similaires) seront développés à chaque évaluation. Par ailleurs, ce design permettra aussi de faire des comparaisons inter-évaluations entre différentes cohortes d'élèves.

Les tests seront corrigés automatiquement après la saisie de données en format numérique. La base de données sera ensuite utilisée pour calculer des résultats de façon centralisée.

8. COMMENT les résultats seront-ils publiés ?

Les résultats seront publiés, principalement, en montrant le pourcentage d'élèves qui atteignent les différents niveaux d'apprentissage dans les différents domaines évalués. Par exemple en lecture, le pourcentage d'élèves qui atteignent le niveau avancé de la compréhension de la lecture en 4^e année. Les résultats permettront aussi de renseigner régulièrement les indicateurs de l'Objectif de Développement Durable (ODD4). Pour cela, les niveaux d'apprentissage seront développés dans toutes les disciplines choisies pour l'évaluation. D'autres indicateurs tels que les scores moyens et le pourcentage d'items correctement trouvés pourraient aussi être utilisés.

Les résultats seront aussi publiés de façon à montrer l'amélioration des apprentissages des élèves entre deux évaluations. L'indicateur ici sera la variation dans le pourcentage d'élèves ou dans les scores moyens.

Les résultats seront publiés à différents niveaux d'agrégation : école, sous-division, direction provinciale, pays, genre de l'élève, milieu de résidence, etc. Ces résultats permettront aux principales parties prenantes (enseignants, directeurs d'école, inspecteurs, responsables politiques nationales, les Partenaires Techniques et Financiers, la communauté et la société civile) d'avoir accès à l'information utile et de prendre des décisions basées sur l'évidence ou les preuves.

Les résultats seront publiés dans des rapports national et provincial. Les résultats seront aussi publiés dans des affiches de résultats comme des tableaux de bords à des différents niveaux comme l'école, la sous-division, la division et le pays.

Une plateforme est aussi prévue pour la mise en ligne des résultats des évaluations, où tout acteur du système, quel que soit sa province éducative, aura accès à l'information en temps réel pour la prise de décisions et le pilotage du système éducatif.

9. COMBIEN cela va-t-il coûter ?

Le coût de l'évaluation sera déterminé à partir de la liste des besoins pour une évaluation nationale des acquis scolaires. Ce coût varie largement d'un pays à l'autre, en fonction des salaires du personnel, du coût des différents services et en fonction d'une partie ou de la totalité des facteurs comme l'expertise requise et celui des installations nécessaires, le format du test, la taille de l'échantillon d'évaluation, l'administration du test, la correction et la saisie des données, l'analyse des données et les différentes versions de rapports d'évaluation, ainsi que les activités de suivi telles que la formation des enseignants basée sur les constatations de l'évaluation. Le budget pour la RD Congo sera basé sur les besoins adaptés de ces différents facteurs suscités.

10. QUI finance ces évaluations ?

L'état financera ces évaluations avec la contribution de ses partenaires techniques et financiers. Pour rendre durable et stable ce système d'évaluation nationale des acquis scolaires, l'état doit intégrer dans son budget national, une ligne budgétaire allouée à la mise en œuvre de ces évaluations standardisées tous les deux ans.

11. QUI va mettre en œuvre l'évaluation ?

La Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) sera la structure responsable de la conception et de la mise en œuvre des évaluations indépendantes standardisées. La CIEAS est une des réformes phares du Ministre de l'EPST engagées pour le pilotage et l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce aux données régulières des évaluations des acquis scolaires.

12. QUI aura la charge de prendre ces décisions clés ?

Le Comité consultatif de la Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) sera chargé de prendre les décisions clés ici énoncées, et d'approuver ce cadre d'évaluation. Le comité consultatif est composé des membres issus des structures suivantes : Cabinet du Ministre, Secrétariat Général, IGE, SPACE, DIGE, DEP, DIPROMAD, OSP, DRIE, SERNAFOR PRIMAIRE, DIFOR/BG, DAF, SGCS, TENAFEP, EPT, Société civile, syndicats des enseignants, les universités et instituts de recherche, coordinations confessionnelles, Partenaires techniques et financiers, programmes et projets actifs.